

ACCUEIL P.I.A.J période scolaire 11-17 ANS & vacances 13-17 ANS

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Son fonctionnement s'articule autour des valeurs du projet éducatif, qui traduit l'engagement de la municipalité, ses priorités, ses principes : la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, la prévention, l'autonomie et la responsabilisation.

Public accueilli et cadre :

Destiné aux jeunes collégiens ou lycéens jusqu'à 17 ans, **saint-quentinois ou extérieurs, mais avec un rattachement à la Commune (collège, lieu travail d'un des parents, domicile des grands-parents)**. Accueil au « Local jeunes » et à « l'Atelier » (place du Héron). Une équipe d'animateurs accompagne les jeunes sur différents types de projets (temps conviviaux, sorties, activités spécifiques, séjours). Ces lieux d'échanges, de loisirs et d'informations assureront aux jeunes de passer un moment agréable en toute sécurité.

Dans le souci de prendre en compte les attentes des parents et de les informer, les animateurs sont joignables au 06 45 06 35 45 ou au 07 85 55 39 90.

Le programme d'activités est distribué, affiché (Collège, Local Jeunes, Atelier, ...), et diffusé (site de la Ville et réseaux sociaux).

Dossier d'inscription :

Un dossier complet doit être rempli obligatoirement par les responsables légaux, ainsi qu'une cotisation annuelle de 5 €. Cette inscription donne droit aux activités, exceptées les activités spécifiques (sorties, stages, ...), pour toute l'année scolaire.

Inscriptions : auprès des animateurs sur les temps d'accueil

- Carnet de santé du jeune : le vaccin DTP est **obligatoire** et doit être à jour.
- Nom et N° police de la Compagnie d'assurance responsabilité civile **extra-scolaire** couvrant le jeune

N.B. : L'assurance de la Commune couvre uniquement les dommages si sa responsabilité (animateur, bâtiment, transport...) est avérée. Pour un accident entre deux jeunes ou si un jeune se fait mal seul, c'est l'assurance des parents qui est concernée. L'assurance ne s'applique pas en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels.

- Ordonnance médicale obligatoire en cas de traitement. Prendre contact avec la direction.
- Les enfants ayant des allergies alimentaires ne pourront s'inscrire que s'ils sont signataires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), ils devront apporter repas, goûter et pique-nique en respectant la chaîne du froid. Prise de rendez-vous obligatoire avec le référent des accueils, avant l'inscription définitive.

Le programme des activités :

Il est conçu avec les jeunes. Distribué et affiché tous les mois, il précise le lieu de l'accueil ainsi que l'activité ou la sortie.

Pour qu'une sortie, soirée ou événement soit maintenu, il faut **qu'au minimum 5 jeunes soient inscrits** et au moins **2 jours avant la sortie** (voir dates d'inscription sur le programme).

Ce programme peut être modifié si :

- Un groupe de **5 jeunes minimum**, se mobilise et s'implique dans l'organisation de la nouvelle activité.
- Le changement est prévu au moins **une semaine à l'avance**.
- La **proposition est validée** par les animateurs.

Tarifs: (participation financière de la CAF de l'Isère)

- Cotisation annuelle (de septembre à août) 5 euros.
- Activités spécifiques : sorties, stages, soirées, entre 1€ ou la moitié du coût en fonction de l'activité.
- En cas d'absence non justifiée par les familles, le paiement sera conservé.



Lieux d'accueil:

- Au Local jeunes ou à l'Atelier (quartier des Moines) en fonction de la programmation.
- Les jeunes de tous quartiers confondus doivent venir et partir par leurs propres moyens.
- **Sorties ou activités extérieures en soirée** : à la fin de l'activité, les jeunes sont ramenés sur le lieu de rendez-vous (Local Jeunes ou à l'Atelier). Ils ne sont plus sous la responsabilité des animateurs.

PIAJ scolaire 11/17 ans, horaires :

- Le Mardi de 16h30 à 18h à l'Atelier.
- Le Mercredi de 14h à 17h au Local jeunes, ou à l'Atelier (en fonction du programme).
- Le Vendredi de 17h à 19h au Local jeunes.

PIAJ vacances 13/17 ans, horaires :

- Du lundi au vendredi de 14h à 17h, au Local Jeunes.
- Ouvert toutes les vacances, excepté 1 semaine lors des vacances de fin d'année et 4 semaines en août.

Attention !

- Nous nous réservons la possibilité de modifier le programme en cas de nécessité (nombre d'inscrits, condition météorologique, protocole sanitaire etc...).
- Les lieux et horaires d'accueil peuvent être modifiés en fonction du programme (exemple : sorties extérieures, soirées, activité à la journée...).

Fonctionnement:

Le jeune s'engage à respecter le règlement de l'accueil, ses camarades, les animateurs, le matériel et les locaux :

- Il doit informer ses parents de sa visite.
- Toute sortie est définitive, il n'est pas permis de quitter le lieu et de revenir sur justificatif familial.
- Il doit prévenir l'équipe d'animateurs dès son arrivée et dès son départ.
- Toute consommation de produits illicites (alcool, tabac, drogue) est strictement interdite dans les accueils et lors des sorties.

Le jeune s'engage à respecter ce qui a été convenu avec ses parents.

En aucun cas les animateurs ne préviendront les parents de son absence ou de son départ s'il a lieu avant la fin de l'accueil et ne pourront être tenus pour responsable. Le parent reste seul responsable de son enfant.

En cas de manquement à ce règlement, l'équipe se réserve le droit d'exclure le jeune.

Règlement intérieur (extrait du projet pédagogique)

La Maison des Habitants décline toute responsabilité quant à la perte, au vol ou à la dégradation de vêtements et de tout objet quelle qu'en soit la valeur.

- *Les téléphones portables, jeux vidéo ou autres :*

Au-delà des recommandations de bon sens faites aux familles de ne pas apporter des objets de valeur ou autres, la présence des téléphones portables sera travaillée : les jeunes le considèrent comme un objet transitionnel (photos personnelles, se sentir vivre en étant joignable) donc comme important à leurs yeux. De ce fait, notre travail sera de les amener à s'en détacher pour s'ouvrir à la vie en collectivité, échanger, partager des moments avec d'autres jeunes, prendre du plaisir avec les autres. L'usage du téléphone portable est fortement déconseillé, de plus celui-ci doit être éteint durant le temps de l'activité.

- *Tenue :* Une tenue adaptée et appropriée à l'activité du jour est demandée (baskets propres pour le gymnase, maillot de bain (et non short de bain) pour la piscine,...)

Protection des données

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 (RGPD), les données personnelles sont présentes dans une base de données. Cette base de données permet à la collectivité de :

- fournir les services conformément au règlement en vigueur,
- diffuser des informations relatives à nos services,
- envoyer des invitations pour des ateliers, stages, évènements.

Par ailleurs, pour certaines activités (CLAS, Anglais, Apprentissage du Français, ...), un accès à internet nominatif peut être fourni aux parents ou aux enfants. Conformément à la réglementation, les données permettent l'identification de la personne qui s'est connectée, celles de connexion dont la date et l'heure, celles relatives aux équipements utilisés et même celles permettant d'identifier les destinataires de toute communication effectuée. Ces données trafics et identifications seront conservées pendant 1 an.

Les données personnelles destinées aux services seront conservés 2 ans à la date de la fin du traitement.

Les données personnelles ne sont utilisées et ne sont transmises à des tiers que dans le cadre des missions municipales et dans une démarche urgente en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde.

Tous les moyens nécessaires sont mis en place afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés.

Un accès aux données et la demande d'effacement ou de rectification est possible. Un droit d'opposition ou de limitation du traitement des données se fait par le biais de divers moyens :

- Par courriel à dpo@st-quentin-fallavier.fr
- Par courrier à : 1 rue de l'Hôtel de ville 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- Par téléphone au 04.74.94.88.00

Le jeune

Je soussigné _____ avoir pris connaissance du règlement d'accueil du PIAJ et je m'engage à le respecter et aussi à m'impliquer dans la programmation des activités.

Fait à _____ Le _____ Signature :